

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP IDAM SMALL EURO PART A - FR0013300654 / PART C - FR0013300662 / PART I - FR0013300670

Paris, le 12 février 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) IDAM Small Euro géré par la société de gestion IDAM et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion les modifications suivantes vont être effectuées à compter du 17 février 2025 :

- Changement de société de gestion : suite au rachat de la société de gestion IDAM par la société Auris Gestion, intervenue début 2024, l'intégralité de l'actif et du passif de la société IDAM va être transférée à Auris Gestion par la voie d'une transmission universelle du patrimoine à la date du 17 février 2025, entraînant ainsi le transfert de la gestion du votre FCP à la société Auris Gestion ;
- Suppression du minimum d'exposition de 30% de l'actif net du FCP aux marchés d'actions français : l'exposition du FCP aux marchés actions français pourra ainsi ne pas être exposé à ces marchés. Cette suppression ne modifie néanmoins ni la classification « Actions du pays de la zone Euro » du FCP, ni le minimum d'investissement de 75% de l'actif net dans les marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **17 février 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significative¹.



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'IDAM.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.id-am.fr/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien Grasset

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Grasset', written over a horizontal line.